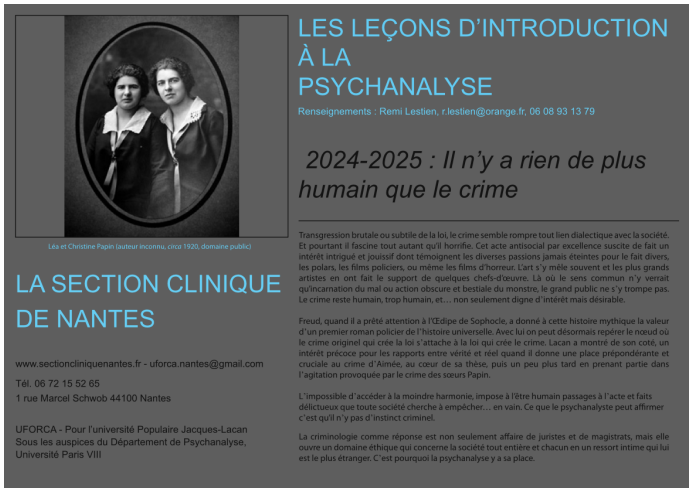

La Section Clinique de Nantes

Les Leçons d'Introduction à la psychanalyse

2024-2025 : Il n'y a rien de plus humain que le crime

Lecture du texte de Jacques Lacan, Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie » (1950), Écrits, Paris, Seuil, 1966.
Huitième séance le 24 avril 2025, de la page 143 à146 "Ne pas déshumaniser le criminel"

L'idéal individualiste et ses conséquences

Par Françoise Pilet

Thèse IV. Du crime dans ses rapports avec la réalité du criminel : si la psychanalyse en donne la mesure, elle indique son ressort social fondamental p. 143 à 146

La question de la Vérité.

Dans les pages que nous avons à travailler ce soir, il est question de vérité et nous trouvons deux occurrences à la vérité.
« (…) *Les anomalies de structure que l'analyste peut relever seront pour lui autant de repères sur la voie de la vérité*. [1]» et « *Ici pas plus qu'ailleurs la vérité n'est un donné qu'on puisse saisir dans son inertie, mais une dialectique en marche.* [2]»
Que ce soit la psychanalyse, la police ou la justice, tous trois s'intéressent à la vérité. La police et la justice veulent la vérité des faits. Ils cherchent aussi longtemps que les faits n'ont pas révélé la vérité. Il y a des affaires criminelles qui durent très longtemps et sont toujours en cours car on n'a toujours pas trouvé la vérité: l'affaire Dominici 1952, l'affaire Grégory il y a plus de 40 ans et plus proche de nous, l'affaire du petit Émile.
Dans un autre domaine, la médecine, les patients eux-mêmes veulent savoir la vérité. « Je veux avoir la vérité sur ce que j'ai, sur mes symptômes ». C'est devenu une exigence. Et le premier à qui l'on s'adresse pour obtenir cette vérité, c'est internet : le sujet supposé savoir de notre temps ou plutôt le sujet qui sait.
Du côté du médecin, au nom de la transparence, on vous dit tout.

[1] Lacan, J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Écrits*, Paris : Seuil, 1966, p.143.
[2] Ibid., p.144.

Et la psychanalyse ?

Au commencement de la psychanalyse était la vérité mais pas la vérité des faits. Ce sont les hystériques qui ont amené Freud sur le chemin de la vérité et il s'est laissé guider. L'hystérique se caractérise par son lien au discours de l'Autre. Lacan fera d'ailleurs du discours de l'hystérique un mode de lien social. L'hystérique fait consister la vérité comme toute. Cette recherche acharnée de la vérité est une façon pour l'hystérique de se défendre de l'inconsistance de l'Autre. Elle peut aller jusqu'au sacrifice pour soutenir l'Autre.

Freud a placé la vérité, au sein de la parole et non pas au niveau des faits. Lacan lui aussi placera la parole vraie au centre de l'expérience analytique. Par la parole de l'analysant, par l'association libre, par l'interprétation de l'analyste, et par la grâce du transfert, la parole refoulée se libère et révèle une vérité cachée.

Chez Freud, comme chez Lacan au début de son enseignement, la vérité est donc inconsciente et elle est emprisonnée dans les symptômes, bâillonnée dit Lacan. L'analyse libère cette parole bâillonnée et il s'en suit une levée des symptômes.

Ainsi, nous trouvons dans le texte inaugural de l'enseignement de Lacan en 1953 Fonction et champ de la parole et du langage : *« Il est déjà tout à fait clair que le symptôme se résout tout entier dans une analyse de langage, parce qu'il est lui-même structuré comme un langage, qu'il est langage dont la parole doit être délivrée.*[3]*»*

Freud maintient toute sa vie son lien à la vérité. Cependant dans les années 1920, il rencontre des obstacles à la levée des symptômes chez ses patients.

L'interprétation, la vérité refoulée mise à jour ne suffisent pas à éradiquer le symptôme, il y a un reste. Il y a un obstacle contre lequel et l'analysant, et Freud butent. C'est ce que Freud appelle la réaction thérapeutique négative. Il découvre que les analysants n'avancent plus dans leur analyse, malgré les symptômes toujours présents et qui les font souffrir. Ce qui est parfois dit ainsi : ils tiennent à leurs symptômes, bien sûr de façon inconsciente.

Cet obstacle, Lacan l'appellera un réel contre lequel chacun bute. Quelque chose du parlêtre ne se résout pas, ni par le symbolique ni par l'imaginaire.

Dans son texte analyse sans fin et analyse avec fin Freud se questionne sur les obstacles rencontrés sur le chemin de la guérison. En s'appuyant sur deux cures des débuts de sa pratique, l'homme aux loups et Anna O, Freud déclare que ce qui n'arrive pas à être liquidé c'est la revendication pulsionnelle. En analyse on n'arrive jamais à venir à bout de nos pulsions. Au mieux on arrive à dompter la pulsion. L'issue dépend de la force pulsionnelle de chacun. Ce noyau, ce reste pulsionnel est le plus de jouir propre à chacun. C'est-à-dire comment chacun à sa façon a noué les trois registres I, S, R au vivant. Un homme qui pratiquait des expériences extrêmes et qui frôlait la mort, interviewé, disait : c'est ma façon à moi de me sentir vivant.

Par la parole, l'analysant met en évidence des vérités et non pas une vérité. C'est pourquoi Lacan parlera de varité. Ces vérités qui se dévoilent au fur et à mesure de l'analyse permettent à l'analysant d'approcher, de cerner (puisque cela ne peut se dire), ce réel auquel il a à faire, et éventuellement de le traiter.

[3] Lacan J., « Fonction et champ de la parole et du langage », *Écrits*, Paris : Seuil, 1966, p.269.

Dans les années 50, Lacan lui-même est attaché à la vérité qui s'inscrit dans la parole. C'est pourquoi il écrit : « *La vérité n'est pas un donné qu'on puisse saisir dans son inertie, mais une dialectique en marche. »*[4]
En 1956, dans son texte « La chose freudienne ou Sens du retour à Freud en psychanalyse » on trouve cette prosopopée bien connue de Lacan: « Moi la vérité je parle »[5]
Lacan prendra ensuite ses distances avec la vérité, elle sera transformée en effets de vérité, en vérité menteuse car appartenant au domaine des semblants soit aux registres de l'imaginaire et du symbolique. Lacan oriente alors la psychanalyse au-delà de la vérité, vers le réel. En 1973, Lacan écrit :

« Je dis toujours la vérité dit Lacan: pas toute, parce que toute la dire, on n'y arrive pas. La dire toute, c'est impossible, matériellement : les mots y manquent. C'est même par cet impossible que la vérité tient au réel » [6]

La voie de la vérité

Un fait divers étonnant

Dans le journal « le progrès » on peut lire ce fait divers :
Mercredi 5 janvier 2022, un malfaiteur entre, ganté et couteau à la main pour menacer le gérant d'un bar-tabac de Bourg-en-Bresse afin qu'il lui remette la caisse. L'homme âgé de 17 ans a attendu que les derniers clients sortent du débit de tabac avant d'agresser le buraliste. Le malfaiteur, agité au moment du braquage, se fait remettre le contenu de deux caisses contenant de faibles sommes d'argent. Il prendra la fuite quelques instants plus tard.
Alors qu'il fermait son commerce, le gérant a remarqué une carte d'identité. En visionnant les images de vidéosurveillance, il s'est aperçu qu'elle était tombée d'une des poches du braqueur. Une information cruciale pour remonter jusqu'à lui. Les policiers ont interpellé le malfaiteur quelques heures plus tard pour le placer en garde à vue. Erreur de débutant écrit le journal.
Erreur de débutant ?
Suivons plutôt Lacan :*« Les anomalies de structure que l'analyste peut y relever seront pour lui autant de repères sur la voie de la vérité. Ainsi interprétera-t-il plus profondément le sens des traces souvent paradoxales par où se désigne l'auteur du crime, et qui signifient moins les erreurs d'une exécution imparfaite que les ratés d'une trop réelle « psychopathologie quotidienne ».*[7]
Lacan continue en évoquant la signature du crime, « la carte de visite » du criminel, terme employé en argot policier. Écoutons ce qu'il se disait récemment concernant des attaques des prisons. Il y avait des caméras de surveillance mais les hommes étaient cagoulés et portaient des gants. Ils se sont pris en photo, les ont mis sur les réseaux . Cela signe un coup des narcotrafiquants plutôt que les méthodes du DDPF (La défense des droits des prisonniers français). Les narcotrafiquants ont de l'argent, beaucoup d'argent et ce sont des petites mains qui font le boulot. Les photos sur les réseaux sont une signature, c'est leur façon de dire :

[4] Opus. cit. p. 144.
[5] Lacan J., « La chose freudienne ou Sens du retour à Freud en psychanalyse », *Écrits*, Paris : Seuil, 1966, p.409.
[6] Lacan, J., « Télévision », Autres écrits, Éditions du Seuil, paris, 2001, p. 509.
[7] Opus. Cit., p. 143.

Patron, tu vois j'ai fait le boulot. Mais sur les scènes de crime, ils vont forcément laisser des indices : un cheveu, un gant ou tout autre chose.
« La signature » souvent flagrante laissée par le criminel peut indiquer à quel moment de l'identification du moi s'est produite la répression par quoi l'on peut dire que le sujet ne peut répondre de son crime, par quoi aussi, il y reste attaché dans sa dénégation.[8]
C'est-à-dire, à quel moment, il y a eu refoulement de la part du moi ou déni chez le psychotique. Que ce soit déni ou refoulement, le sujet est incapable de répondre de son crime. Il y reste attaché dans sa dénégation dit Lacan.
Freud fait de la dénégation un indice du refoulement.
« Vous demandez qui peut-être cette personne dans le rêve. Ma mère, ce n'est pas elle. Nous rectifions : donc c'est sa mère. » Il en résulte dit Freud une sorte d'acceptation intellectuelle du refoulé tandis que ce qui est essentiel dans le refoulement persiste. Le fait que ce soit ma mère ne me plaît guère, alors le moi le refoule. L'acceptation intellectuelle n'implique pas que le refoulement soit levé. La fonction intellectuelle se sépare du processus affectif. Il n'y a aucun non sortant de l'inconscient, la reconnaissance de l'inconscient par le moi s'exprime en une formule négative.
C'est ce que Lacan exprime dans cette page, de cette façon : « *la répression par quoi l'on peut dire que le sujet ne peut répondre de son crime, par quoi aussi il y reste attaché dans sa dénégation. »*
Freud termine son texte ainsi : « *Nulle preuve plus forte de la découverte réussie de l'inconscient que lorsque l'analysé y réagit par cette phrase : « cela je ne l'ai pas pensé ou : à cela je n'ai jamais pensé.* [9]*»*
C'est la surprise qui cette fois est déconnectée de l'intellectuel, surprise qui témoigne d'une réaction du sujet avec le corps, qui témoigne d'un évènement de corps. Cela peut-être un rougissement, en éclat de rire, un étonnement etc. voire un petit rien imperceptible.
« *Dès lors il* (le psychanalyste et j'ajoute l'analysant) *sait déjà que pour l'inconscient refoulé quand l'analyse le restaure dans la conscience, c'est moins le contenu de sa révélation que le ressort de sa reconquête qui fait l'efficace du traitement*. [10]»
Le ressort de sa reconquête, comment comprendre cela ? si ce n'est un surgissement à l'insu du sujet. Et si c'était cet inconscient réel dont parle Jacques-Alain Miller dans son cours Choses de finesse en psychanalyse s'appuyant sur le texte de Freud La finesse d'un acte manqué[11],
Je rappelle l'acte manqué.
« Je prépare dit Freud un cadeau d'anniversaire pour une amie, une petite Gemme à faire sertir sur un anneau. Sur un carton, au centre duquel j'ai fixé la petite pierre, j'écris : « Bon pour un anneau d'or que l'horloger-bijoutier L. confectionnera… pour la pierre ci-jointe(…) » Or à la place de ces trois petits points Freud avait écrit « bis » mot complètement étranger au contexte dit-il alors il le raye. Ensuite Freud s'interroge sur le pourquoi ce bis ? je vous laisse découvrir la suite et le cours de Jacques-Alain Miller (2008, 2009)

[8] Opus. Cit., p 143.
[9] Freud. S., « La négation », Résultats, idées, problèmes, 1925, P.U.F., 1985, p. 139.
[10] Opus. Cit., .p. 144.
[11] Freud. S., « La finesse d'un acte manqué », Résultats, idées, problèmes, 1935, P.U.F., 1985, p. 217.

Jacques-Alain Miller dans son cours reprend cet exemple pour introduire 3 statuts de l'inconscient : l'inconscient imaginaire, symbolique et réel. Il précise que l'inconscient réel c'est le geste même de raturer et la rature. C'est la surprise.

La narcose

« La narcose comme la torture a ses limites : elle ne peut faire avouer au sujet ce qu'il ne sait pas. »[12]

Prenons l'exemple de ce jeune parricide suivi par Francesca Biagi Chai. Quand les experts lui demandent la raison pour laquelle il a tué son père, il répond que les raisons sont difficiles à dire, il en énumère quelques-unes. Les experts relèvent qu'en fait il reprend le discours de la mère à l'égard du père.

Les experts notent que l'ironie et le cynisme de structure indique que depuis longtemps, il a pris congé de l'Autre paternel.

Le sujet précise Francesca « *semble le bras armé d'une instance supérieure vis à vis de laquelle il se situe dans une perplexité*[13] *»* Il ne sait pas répondre de son crime. Il ne peut pas avouer ce qu'il ne sait pas.

Les questions médico-légales étaient déjà posées dès le 17 siècle nous dit Lacan notamment dans le livre de Zacchias, Questions médicolégales.[14]

Zacchias était médecin considéré comme le fondateur de la médecine légale. Il a travaillé la notion d'unité de la personnalité et des ruptures de cette unité par la maladie. (raptus épileptiques, amnésies organiques)

La narcose était une question d'actualité en 1950. Le premier antipsychotique ou neuroleptique a été découvert en France au début des années 1950.

Jusque-là on traitait les malades atteints de folie essentiellement par électrochoc, par coma insulinique ou toutes sortes de méthodes comme les bains.

Donc la question se posait ainsi dans les années 50 : traitement chimique ou écoute des criminels.

Dans la revue de la société de criminologie internationale, criminologie et médecine, est paru un article « La narcose et ses applications judiciaires ». On trouve un exposé de Monsieur Lhermitte membre de l'académie de médecine. Il relate une séance tenue le 15 février 1951. Il se posait alors la question : « Est-il permis ou non en droit moral de traiter un sujet prévenu ou accusé par le pentothal ou par d'autres substances qui le plonge dans un état de rêverie ou d'inconscient. »

On faisait alors des narco diagnostics qui permettaient de mettre en évidence des affections organiques : aphasie, réflexes perturbés etc.

On peut ainsi savoir en injectant du pentothal, si le sujet a une atteinte organique ou s'il simule. C'est un procédé qui permettait disait-on de faire advenir la vérité. D'où la phrase de Lacan *« La narcose comme la torture a ses limites : elle ne peut faire avouer au sujet ce qu'il ne sait pas. »* Se pose alors le problème de l'utilisation de ce procédé. Est-il légitime d'utiliser la

---

[12] Opus.cit., p.144

[13] Francesca Biagi Chai, Juger le fous, un cas de parricide paradigmatique, Mental N° 21, La société de surveillance et ses criminels, fédération européenne des écoles de psychanalyse, 2008, p.134.

[14] Zacchias Paul, Quæstiones medico legales, in quibus omnes eæ materiæ medicæ, quæ ad legales facultates videntur pertinere, proponuntur, pertractantur, et resolvuntur.

narcose en expertise criminelle pour apprécier et doser la responsabilité pénale d'un individu dans le cadre de cet article 64 du code pénale connu des criminalistes?
Un individu poursuivi pour meurtre ou pour viol présente un certain nombre de signes répertoriés en psychiatrie relate Monsieur Lhermitte. Il s'agit de savoir s'il est un simulateur ou un dément authentique. Dans un cas il ira à l'asile, dans l'autre cas aux travaux forcés ou à la guillotine.
L'analyse au contraire part de ce principe que la vérité surgit dans la parole, dans les formations de l'inconscient, dans les symptômes, les répétitions, les trous dans le symbolique que les sujets rencontrent.
Il est clair que les médicaments ne sont pas rejetés pour autant quand ils s'avèrent nécessaires.

Narcose et délire
Ne cherchons point, continue Lacan, la réalité du crime, pas plus que celle du criminel, par le moyen de la narcose. Les vaticinations qu'elle provoque déroutent les enquêteurs et sont dangereuses pour le sujet qui, pour peu qu'il ait une structure psychotique, « *peut y trouver le « moment fécond » d'un délire. »*[15]
Lors d'un débat récent sur la dépénalisation du cannabis, un policier, homme de terrain qui parlait des jeunes et du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne indiquait qu'un nombre très important de jeunes déclenchaient un délire après une prise de drogue. Il était très affecté car des jeunes de son entourage avaient été touchés par ces drogues et avaient ou déclenché ou s'étaient suicidés.
Où se situe la vérité ?
Toujours concernant le narco-trafic, Cabon De Sèze, un avocat pénaliste membre du conseil national des barreaux intervenait sur la question du repenti.. Un repenti disait-il c'est quelqu'un qui ne se repend pas. Il veut alléger sa peine, sinon il se serait repenti avant. On attend du repenti qu'il dise la vérité, qu'il dénonce. Il ne faut pas être dupe. S'il se repentit c'est qu'il veut alléger sa peine, régler ses comptes, faire plaisir et séduire celui qui l'interroge pour pouvoir dénoncer. Il faut s'interroger dans quelles conditions le juge accueille cette parole. Le dispositif judiciaire, dispositif de parole n'est pas le dispositif analytique.

La psychanalyse et la société.

Le psychanalyste, écrit Lacan, peut indiquer au sociologue les fonctions criminogènes propres à une société.
Une société exige pour fonctionner une hiérarchie, *une intégration verticale,* dit Lacan, extrêmement complexe qui structure la société et permet une collaboration sociale des individus entre eux pour faire « société ».
Dans notre société, l'idéal individualiste s'affirme de plus en plus, jusqu'à atteindre un degré d'affirmation jusqu'alors inconnu précise Lacan. Notre société était portée par des idéaux collectifs, maintenant elle propose aux sujets des idéaux individuels qui délitent la cohésion sociale. Et Lacan de continuer : « *Les individus se trouvent tendre vers cet état où ils penseront , sentiront, feront et aimeront exactement les choses aux mêmes heures dans des proportions de l'espace strictement équivalents »*. C'est en 1950 et c'est d'une grande actualité.
D'une part, comme le précisait Canguilhem en 1980, dans Le cerveau et la pensée : de plus en plus de pouvoirs sont intéressés par notre pouvoir de penser pour le contrer. Beaucoup pensent que c'est le cerveau qui sécrète la pensée. On nous incite de façon sournoise ou

[15] Opus.cit., p. 144.

déclarée à penser comme on voudrait que nous pensions. La prévalence est donnée au cerveau. C'est le cerveau qui pense pour que nous pensions tous dans la même direction.
Et d'autre part, émergent d'autres façons de faire société. Les individus se regroupent, dans l'espace et dans le temps selon « leurs plus de jouir » nous dit Jacques-Alain Miller. « Les plus de jouir » correspondent aux mœurs des individus qui sont autant de façons de vivre et de faire société. Les groupes d'individus selon leur mode de jouir deviennent de plus en plus nombreux. Lacan avait prophétisé cette ségrégation de plus en plus poussée, dans le domaine de la sexualité, dans le domaine alimentaire, dans les loisirs etc…
« Ainsi dans telle société démocratique, ajoute Lacan, *dont les mœurs (*modes de jouir*) étendent leur domination sur le monde, verra apparaitre une criminalité truffant le lien social au point d'y prendre des formes légalisées. On verra le type psychologique du criminel prendre sa place entre le recordman, le philanthrope, la vedette. La signification du crime sociale sera réduite à son usage publicitaire. »*[16]

Ce que montrent ces pages de Lacan indique Serge Cottet[17] c'est que la psychanalyse est investie d'un double rôle.
1°) démontrer le caractère « symbolique du crime » c'est-à-dire à l'époque, 1950, la méconnaissance chez le sujet de la structure œdipienne de son acte. Le sujet est ainsi humanisé et réinscrit dans l'universel œdipien, même si l'on donne une interprétation privée.
Le jeune patient parricide de Francesca Biagi Chai permet d'éclairer ce passage.
Un jour donc il arrive à un entretien en disant : « Je n'aurais pas dû tuer mon père, j'aurais dû lui donner un coup de poing pour le neutraliser.
Francesca Biagi-Chaï indique alors qu'il s'agit également d'un passage à l'acte. Pour le psychanalyste ce n'est pas la gravité qui compte ce sont les deux plans différents : celui de la parole et du langage et celui du passage à l'acte qui signe l'échec de la fonction symbolique.
Francesca fait une interprétation : « Il aurait pu tomber contre un coin de la table et le résultat aurait été le même. » Le patient répond : « J'aurais pu porter plainte contre lui. » Oui, rétorque Francesca, en effet, vous pouvez porter plainte à tout moment. Le jeune homme est stupéfait. Là est le changement de plan. Francesca ajoute : nous étions le relais d'un défaut de symbolisation. Il me semble que ce passage illustre une interprétation privée qui réinscrit le sujet dans une structure œdipienne, à savoir en 1950 père, mère et le sujet et un 4ième terme apporté par Francesca, une autorité qui surgit dans l'interprétation et qui faisait défaut.
Elle fait émerger à partir de son interprétation (privée ou particulière) une instance symbolique qui le décolle de son acte et l'inscrit dans une structure universelle (Imaginaire, Symbolique, Réel).

2°) La psychanalyse s'inscrit dans la société, dans une intention polémique, c'est-à-dire par l'interprétation de l'acte du criminel, elle révèle les tensions de la société c'est-à-dire la fonction criminogène de la société.
A l'époque où Lacan écrit ce texte, il considère que le criminel n'est pas désinséré. Chez eux il peut exister des idéaux. Les criminels donne des indications sur notre société. Nous avons à faire majoritairement maintenant à des criminels désinsérés, ils sont le reflet de notre société dont le symbolique est de plus en plus lâche.

---

[16] Ibid., p.145.
[17] Cottet S., Criminologie lacanienne , Mental N° 21, La société de surveillance et ses criminels, fédération européenne des écoles de psychanalyse, 2008, p.134.

Lacan fait référence à Monsieur Verdoux

Le film de Charlie Chaplin Monsieur Verdoux montre une certaine complaisance de Chaplin à l'égard de Landru. Le film est de 1947 et s'inspire des crimes de Landru. Verdoux est un employé de banque réduit au chômage après la crise de 1929. Pour subvenir aux besoins de sa femme invalide et de son fils, (voilà l'idéal : le chef de famille doit subvenir aux besoins de sa famille), il épouse de riches veuves qui meurent aussitôt après le mariage. Cette idéologie familiale rend vraisemblable Monsieur Verdoux, dit Lacan.

Cette complaisance a cependant été mal perçue aux USA d'après-guerre.

Landru, n'arrive pas à concrétiser des études d'architecte, il devient commis d'architecte. Il ment pour séduire sa femme, prétendant qu'il travaille dans son cabinet d'architecte. Il séduit des femmes veuves, leur fait signer des procurations puis les assassine et les brûle. Crimes au nom de la famille ?

L'idéologie de la famille était présente dans la société de cette époque. On considérait nombre de crimes comme des crimes relevant d'une idéologie : idéaux de justice, idéaux familiaux, crimes de toute puissance… L'accent était alors davantage mis sur les criminels du moi et non du ça, sur les crimes d'intérêt et non de jouissance, sur des crimes ayant leur ressort dans des identifications symboliques.

Malgré ses crimes, Landru montrait une conception du devoir. Il avait le sens de la famille, tout faire pour sa famille. Mais ce sens du devoir ne relève pas d'une loi symbolique. Le « tout faire pour la famille » fonctionne chez Landru comme un postulat, un dogme. Tout faire pour la famille est un impératif, une injonction. Francesca Biagi-Chaï le considère comme délirant.

Lacan prête attention aux cas relevés par Hesnard, psychiatre qui considérait qu'il n'y avait aucune anomalie psychique chez beaucoup de criminels on trouve, écrit Hesnard, plutôt une hyper-normalité qui sert de défense à une pulsion criminelle refoulée. L'expertise psychanalytique prend une autre voie que celle de la psychiatrie.

La psychanalyse reconnait, au contraire, dans ces cas de parfaite normalité, des traits qui doivent évoquer la paranoïa.